

D 654

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU PERSONNEL DE LA
DIRECTION GENERALE DES SPORTS ET LOISIRS TENUE
JEUDI LE 19/9/1985.

=====

Cette réunion était initialement prévue pour les Présidents des Fédérations. Seuls étaient présents ce jour Monsieur RUFOKO Emmanuel, Président de la Fédération de Cyclisme et Monsieur SABASAJYA Innocent qui représentait le Président de la Fédération de Basketball. En l'absence d'un grand nombre des invités le Ministre a tenu une réunion avec le personnel de la Direction Générale des Sports et Loisirs pour expliquer et débattre les points qui étaient prévus à l'ordre du jour à savoir :

- Relation Ministère - Fédérations
- Budget des Fédérations
- Quelques communications.

S'agissant du C.N.O.R. le Ministre a rappelé son rôle de conseiller en matière d'orientation politique dans les sports.

C'est ainsi qu'une réunion au moins annuelle doit se tenir avant la période des prévisions budgétaires et, des recommandations doivent être faites. Le Ministre peut prendre l'initiative de convoquer cette réunion pour lui soumettre les propositions du programme après le vote du budget.

Parallèlement, le C.N.O.R. mène des contacts et fait part au Ministre des programmes à son niveau, des négociations des stages, des compétitions et autres activités du Comité Olympique International.

Les relations sont établies au niveau des conseils et programmes.

Quant aux fédérations, elles sont des organes d'exécution de la politique du Ministère en matière d'organisations sportives, d'élaboration d'un plan d'organisation des rencontres nationales, internationales, amicales et compétitives ainsi que l'exécution de ces programmes. Le Ministère approuve ces programmes et contrôle l'exécution. Le séminaire des cadres sportifs a recommandé un correspondant du Ministère pour chaque fédération. Pour permettre une collaboration efficiente et pallier au problème de permanence au cours de cette réunion il a été confirmé la nécessité d'avoir dans le bureau de chaque fédération un représentant du Ministère. Pour le poste de Vice-Président ou de Secrétaire et pour ne pas contrarier les dispositions légales d'une association sans but lucratif (ASBL), ce représentant serait choisi nommément par l'assemblée parmi les agents du Ministère.

DBSL

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU PERSONNEL DE LA
DIRECTION GENERALE DES SPORTS ET LOISIRS TENUE
JEUDI LE 19/9/1985.

Cette réunion était initialement prévue pour les Présidents des Fédérations. Seuls étaient présents ce jour Monsieur RUFOKO Emmanuel, Président de la Fédération de Cyclisme et Monsieur SABASAJYA Innocent qui représentait le Président de la Fédération de Basketball. En l'absence d'un grand nombre des invités le Ministre a tenu une réunion avec le personnel de la Direction Générale des Sports et Loisirs pour expliquer et débattre les points qui étaient prévus à l'ordre du jour à savoir :

- Relation Ministère - Fédérations
- Budget des Fédérations
- Quelques communications.

S'agissant du C.N.O.R. le Ministre a rappelé son rôle de conseiller en matière d'orientation politique dans les sports.

C'est ainsi qu'une réunion au moins annuelle doit se tenir avant la période des prévisions budgétaires et, des recommandations doivent être faites. Le Ministre peut prendre l'initiative de convoquer cette réunion pour lui soumettre les propositions du programme après le vote du budget.

Parallèlement, le C.N.O.R. mène des contacts et fait part au Ministre des programmes à son niveau, des négociations des stages, des compétitions et autres activités du Comité Olympique International.

Les relations sont établies au niveau des conseils et programmes.

Quant aux fédérations, elles sont des organes d'exécution de la politique du Ministère en matière d'organisations sportives, d'élaboration d'un plan d'organisation des rencontres nationales, internationales, amicales et compétitives ainsi que l'exécution de ces programmes. Le Ministère approuve ces programmes et contrôle l'exécution. Le séminaire des cadres sportifs a recommandé un correspondant du Ministère pour chaque fédération. Pour permettre une collaboration efficiente et pallier au problème de permanence au cours de cette réunion il a été confirmé la nécessité d'avoir dans le bureau de chaque fédération un représentant du Ministère. Pour le poste de Vice-Président ou de Secrétaire et pour ne pas contrarier les dispositions légales d'une association sans but lucratif (ASBL), ce représentant serait choisi nommément par l'assemblée parmi les agents du Ministère.

D.B.S.L.
COMpte RENDU DE LA REUNION DU PERSONNEL DE LA
DIRECTION GENERALE DES SPORTS ET LOISIRS TENUE
JEUDI LE 19/9/1985.

Cette réunion était initialement prévue pour les Présidents des Fédérations. Seuls étaient présents ce jour Monsieur RUFOKO Emmanuel, Président de la Fédération de Cyclisme et Monsieur SABASAJYA Innocent qui représentait le Président de la Fédération de Basketball. En l'absence d'un grand nombre des invités le Ministre a tenu une réunion avec le personnel de la Direction Générale des Sports et Loisirs pour expliquer et débattre les points qui étaient prévus à l'ordre du jour à savoir :

- Relation Ministère - Fédérations
- Budget des Fédérations
- Quelques communications.

S'agissant du C.N.O.R. le Ministre a rappelé son rôle de conseiller en matière d'orientation politique dans les sports. C'est ainsi qu'une réunion au moins annuelle doit se tenir avant la période des prévisions budgétaires et, des recommandations doivent être faites. Le Ministre peut prendre l'initiative de convoquer cette réunion pour lui soumettre les propositions du programme après le vote du budget. Parallèlement, le C.N.O.R. mène des contacts et fait part au Ministre des programmes à son niveau, des négociations des stages, des compétitions et autres activités du Comité Olympique International. Les relations sont établies au niveau des conseils et programmes.

Quant aux fédérations, elles sont des organes d'exécution de la politique du Ministère en matière d'organisations sportives, d'élaboration d'un plan d'organisation des rencontres nationales, internationales, amicales et compétitives ainsi que l'exécution de ces programmes. Le Ministère approuve ces programmes et contrôle l'exécution. Le séminaire des cadres sportifs a recommandé un correspondant du Ministère pour chaque fédération. Pour permettre une collaboration efficiente et pallier au problème de permanence au cours de cette réunion il a été confirmé la nécessité d'avoir dans le bureau de chaque fédération un représentant du Ministère. Pour le poste de Vice-Président ou de Secrétaire et pour ne pas contrarier les dispositions légales d'une association sans but lucratif (ASBL), ce représentant serait choisi nommément par l'assemblée parmi les agents du Ministère.